



Obligation de fournir les justificatifs de revenus à la défense ?

Par **Tonyl**, le **23/04/2013** à **10:28**

Bonjour,

Je suis séparé depuis 2009 de mon ex conjoint.
Un jugement a été rendu la même année et lui a donné la garde de notre enfant.

J'ai refait ma vie depuis et avec la naissance de mon petit garçon ce mois-ci, j'ai relancé une procédure afin de favoriser l'entente entre eux (augmentation des droits de garde et d'hébergement) avec un partage des trajets entre nos domiciles (200 km).

Son avocate me réclame les justificatifs de mes revenus avant de m'envoyer son dossier. Est-ce légal ? Ais-je l'obligation de lui fournir alors que je suis le demandeur et que je ne demande pas une réévaluation de la pension. J'ai précisé que je ne suis pas opposé à participer aux coûts des trajets que cela engendre pour la maman.

Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **24/04/2013** à **12:05**

Bonjour, vous devrez effectivement fournir les justificatifs. Si vous ne le faites pas, cela risque fort de se retourner contre vous lors du jugement, cordialement

Par **Tonyl**, le **25/04/2013** à **09:07**

Merci pour votre réponse